Annexe unique à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1<sup>er</sup> avril 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

# REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

**Remarque préliminaire** : les cadres I à V et X, XI et XIV doivent toujours être remplis. Les cadres VI à IX et XII et XIII sont à remplir en fonction des caractéristiques de la demande.

des caractérist	tiques de la demande.
CADRE I	Identité du demandeur (signataire du cadre XIV)
Je soussigné(e	<b>:</b> )
⊠ personi	ne physique
	énom :
	ional:
-	
	:
-	
-	
nerson	ne morale
	ise:Service:
	: Localité : Pays :
-	eprésentant :
	GSM: Fax:
-	USIVI TAX
agissant en d	qualité de :
propriét	taire
⊠ copropr	
	e d'un droit réel sur le bien
locatair	
	raire agissant au nom et pour le compte de :
	and agreement an nome of pour to complete as t
	i préciser) :
autre (a	precisely.
Parsonna à a	contacter (si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :
	énom:
	CHOIL
E-mail:	
A.1	Date Aller di le dell'ere delle ere elemente de la le de delle de la delle de la delle de la delle delle delle
•	Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur
	ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :
	rénom :
Code postal	:
- Les c	communications dans le cadre de cette demande peuvent-elles être envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessus ?
<del>OUI</del>	HNON
-	e la demande est introduite par plusieurs personnes (physiques ou  morales), indiquer les coordonnées des autres demandeurs sur e complémentaire (copie du cadre I).

CADRE	II	Localis	sation du bien concerné par la demande								
Code	Commune		Adresse	N°		Bte	Cadastre				
postal	oostal			de	à		Division	Section	N°		
1030	0 Schaerbeek		Avenue Albert Giraud	105			21015A0075/00				

CA	DRE III	Objet de la demande (intitulé synthétique de la demande)
)em	ande de régu	larisation pour :
la c	construction d	l'une lucarne en toiture arrière,
l'aj	out d'une ter	rasse sur une plateforme arrière avec balustrade,
l'aj	out d'un esca	lier au niveau de l'étage mansardé,
la r	énovation de	châssis de fenêtre en bois simple vitrage en châssis PVC recyclable imitation bois triple vitrage, en façade avant et arrière,
l'ex	xtension de l'	appartement du 3 <sup>ième</sup> étage avec les 2 mansardes transformées en chambre/dressing/wc dans le volume existant,
l'is	olation des m	nurs mitoyens visible par la rue
CA	DRE IV	Identification de la demande – Types d'actes et travaux (cocher le(s) type(s) de travaux concernés par la demande)
X	1. Construir	re, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe
		ec l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 1 de l'arrêté)
	1.2. sa	ns l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 2 de l'arrêté)
	2. Démolir	sans reconstruire (cfr chap. II et chap. III, section 2 de l'arrêté)
	3. Modifier	la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien bâti (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
	4. Modifier	le nombre de logements dans une construction existante (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
	5. Placer	(nombre) dispositif(s) de publicité (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 1 de l'arrêté)
	6. Placer	(nombre) enseigne(s) et/ou publicité(s) associée(s) à l'enseigne (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 2 de
l'ar	rêté)	
	7. Modifier	la destination ou l'utilisation d'un bien non bâti (cfr chap. II et chap. III, section 5 de l'arrêté)
	8. Utiliser u	in terrain pour le dépôt, pour le stationnement de véhicules ou pour le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées
pou	r l'habitation	(cfr chap. II et chap. III, section 6 de l'arrêté)
	9. Abattre,	déplacer ou pratiquer toute intervention susceptible de mettre en péril la survie de (nombre) arbre(s) à haute tige (hors
voii	rie) / modifiei	la silhouette de (nombre) arbre(s) inscrit(s) l'inventaire du patrimoine immobilier (cfr chap. II et chap. III, section 7 de
l'ar	rêté)	
	10. Aménag	ger un espace vert et/ou modifier le relief du sol, déboiser ou encore défricher ou modifier la végétation d'une zone dont le
Goı	ıvernement jı	agerait la protection nécessaire (cfr chap. II et chap. III, section 8 de l'arrêté)
	11. Réalisei	des travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain (cfr chap. II et chap. III, section 9 de l'arrêté)
	12. Placer o	ou modifier une installation de télécommunication (cfr chap. II et chap. III, section 10 de l'arrêté)
	13. Placer d	les installations temporaires événementielles ou liées à un chantier (cfr chap. II et chap. III, section 11 de l'arrêté)
	14. Réalisei	des actes et travaux concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription (cfr
cha	p. II et chap.	IV de l'arrêté) (le cas échéant, cocher également le(s) type(s) d'actes et travaux visés aux points 1 à 13).
П	15. Autre	

CADRE V		Particularité(s) de la demande (cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande)					
	Demande de	e permis d'urbanisme à durée limitée.					
	Demande de permis d'urbanisme à durée limitée visant l'occupation temporaire dans un bâtiment existant.						
	Demande po	ermis de régularisation simplifié visé à l'article 330, §3 du CoBAT.					
	Demande de permis d'urbanisme avec étude ou rapport d'incidences, en urbanisme (annexe A ou B du CoBAT).						
	Demande de permis d'urbanisme pour un « projet mixte » (nécessitant simultanément un permis d'environnement de classe IA ou IB).						
	Demande de	e permis d'urbanisme faisant suite à un certificat d'urbanisme. Certificat délivré le :					

réf communale : réf région	nale:								
Demande de permis d'urbanisme concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de date de l'arrêté :			ou d'inscription.						
Demande de « permis d'urbanisme modificatif » (portant sur des parties non mises en œuvre d'un permis délivré et en cours de validité).  permis initial délivré le :									
	x ans (dem s soit une z	andes relatives à des actes o	et travaux récurrents						
Demande de permis d'urbanisme concernant des actes et travaux visés au chapitre I	II <i>bis</i> du titr	re IV du CoBAT.							
☑ Demande ne présentant aucune des particularités précédentes.									
CADRE VI  Caractéristiques du projet (remplir les cases pertinentes en fonction NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour les données pertinentes.			oar bâtiment détaillant						
TERRAIN       Superficie du terrain $(m^2)$	S	200,36							
		Existant	Projeté						
CONSTRUCTION HORS-SOL									
Total de la superficie de plancher de tous les niveaux hors-sol (totalement ou partiellement) (m²)	P	371,51	371,51						
Rapport plancher hors-sol/superficie du terrain	P/S	1,85	1,85						
Volume total de la construction hors-sol $(m^3)$		1902,48	1909,47						
EMPRISE DE LA CONSTRUCTION Superficie au sol, calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou surplombée par des constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises (m²)	E	116,5	116,5						
Taux d'emprise	E/S	0,58	0,58						
SUPERFICIE IMPERMEABLE Superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées, (m²)	I	141,82	141,82						
Taux d'imperméabilisation	I/S	0,70	0,70						
SUPERFICIE DE TOITURE VERTE OU VERDURISEE/VEGETALISEE (m²)		0	0						
CITERNE D'EAU DE PLUIE (m³)		0	0						
DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (m³)		0	0						
LOGEMENT Nombre de : - studios - appartements 1 ch appartements 2 ch appartements 3 ch appartements 4 ch. ou plus - maisons unifamiliales		, 3 1 , ,	3 1 /						
Nombre total de logements	L	4	4						
Densité de logements par hectare	L/Sx10.	199,64	199,64						
Superficie de terrain (m²) par logement	S/L	50,09	50,09						

LOGEMENT COLLECTIF / PARTAGÉ/MODULAIRE  Nombre de chambres / d'entités / d'unités  (Préciser le(s) type(s) de logement)	/ /	/
ETABLISSEMENT HÔTELIER  Nombre de chambres ou d'entités	/	/
CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES AU PUBLIC  Capacité d'accueil maximale (nombre de personnes)	/	/

AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN RÉGIONAL		Tableau des superficies de plancher (m²) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)  NB: les surfaces communes (dégagements, communs,) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.  NB: en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.  NB: si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.																
		ETAT	-3	-2	-1	Total sous-sol	0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	Total hors-
	CTATION DU SOL																	sol
Logement		Existant					78,33	81,08	80,41	80,09	51,60							371,51
		Projeté					78,33	81,08	80,41	80,09	51,60							371,51
Bureau		Existant																
		Projeté																
	nent d'intérêt collectif ou de	Existant																
service p		Projeté																
Commerce	Grand commerce spécialisé	Existant																
		Projeté																
	Autre	Existant																
		Projeté																
Commerce de gros		Existant																
		Projeté																
Etablissement hôtelier		Existant																
		Projeté																
	artisanales	Existant																
		Projeté																
Activités productives	de haute technologie	Existant																
icti		Projeté																
ρç	industrielles	Existant																
pr		Projeté																
tés	de production de services	Existant																
tivi.	matériels	Projeté																
Ac	de production de biens	Existant																
	immatériels	Projeté																
Activités	s logistiques	Existant																
- 1001 ( 100)	<del>0</del> -2-4	Projeté																
Services	intégrés aux entreprises	Existant																
Services integres aux entreprises		Projeté																
Autre (à	préciser)	Existant																
rune (u	preciser)	Projeté																
Total de	e la superficie plancher	Existant					78,33	81,08	80,41	80,09	51,60							371,51
1 otal ut	, ia superficie planenei	Projeté					78,33	81,08	80,41	80,09	51,60							371,51

CADRE VIII		Tableau relatif aux emplacements de stationnement (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)														
	Nombre d'emplacements couverts	Existant														
motorisés		Projeté														
	Nombre d'emplacements non couverts	Existant														
		Projeté														
es	Nambus total d'amplessments	Existant														
cule	Nombre total d'emplacements	Projeté														
éhi	Dont nombre d'emplacements	Existant														
>	PMR	Projeté														
Nor	nbre d'emplacements vélos	Existant														
•		Projeté														

CADRE IX	Actes et travaux	d'infrastructure et/ou d'amé	nénagement urbain et/ou d'aménagement d'espace vert								
<b>VOIRIES:</b>	Hiérarchie ☐ résidentielle	□interquartier		<i>Propriété</i> ☐communa	ale □privé	e					
	locale	□principale		□régionale	□autre	:					
Nature des travaux	x voirie : □à cr □en partie du ¡	éer □en totalité (de façades à	façades)			☐en totalité (de faç					
Aménagement	en partie da j	Storii eli davets	Existant		i partie da prom	Projeté					
_	(superficie totale e	ya m²)	LAIStairt			Trojete					
		·									
-	perficie totale en m										
	ni-perméable (super										
_	perméable <i>(superfic</i>	rie totale en m²)									
Berme/pelouse (m <sup>2</sup> )	2)										
Berme/pelouse (m	linéaires)										
Arbre à haute tige (nombre) Arbre à haute tige (essence) (NB : en cas d'essences variées, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe)											
						Type de revête	ment				
			Existant		Projeté	Existant	Projeté				
Voirie $(m^2)$ dont :											
- chaussée carro	1 /										
	ssable <i>(m linéaires)</i>										
· ·	global <i>(m linéaires)</i>										
	global (nombre d'e										
	PMR (nombre d'en	-									
	taxi (nombre d'emp										
		(nombre d'emplacements)									
	vélos <i>(nombre d'en</i> s partagés <i>(nombre</i>										
	on (m linéaires)	a empiacements)									
	on ( <i>m tineaires)</i> marquée <i>(m linéaire</i>	25)									
		mbre et m linéaires)									
		uniquement ( <i>m linéaires</i> )									
	_	+ taxis (m linéaires)									
	_	+ vélos (m linéaires)									
- Trottoir (m²)	•	,									
- Trottoir (m line	éaires)										
- Trottoir cyclo-											
- Trottoir cyclo-	piéton (m linéaires)										
			l			<del> </del>					
ECLAIRAGE PU		•	Existant			Projeté					
	onsole, poteau, axid	ale,)									
Longueur ( <i>m liné</i> Points lumineux (	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·										
Consommation (A											
consommation (/	···/11/										
COURS ET ETER	NDUES D'EAU		Existant			Projeté					
Curage d'un cours	d'eau (m linéaires)										
Curage d'une étend	due d'eau (m²)										
Restauration des be	erges (m linéaires)										
	cours d'eau voûté (n	n linéaires)									
Remise à ciel ouve	ert ( <i>m linéaires</i> )										
ESPACES « VER	TS»	public									
privé puolic puolic						Projeté					
Types d'espace « vert » (ex : parc, bois, terrain de sport, etc.)											
Superficie de l'esp		• • •									
Taux d'imperméab											
Emprise des travau	$\operatorname{ix}(m^2)$										
Type de travaux			☐ créat	ion 🔲 m	nodification/réno	vation supp	pression				

OLIVDACES DIADT	2. A LITTLES INIED A STELLOTUDES
Passerelle	<u>&amp; AUTRES INFRASTRUCTURES</u> mode :
Pont	mode: $\frac{1}{m}$ surface tabler $\frac{1}{m}$ surf
Tunnel	mode:
Bassin d'orage	capacité $(m^3)$ :
Ligne de métro	longueur (m): voies (nbre): stations (nbre):
Ligne de chemin de fer	longueur (m): voies (nbre): stations (nbre):
Autre	
CADRE X	Réglementation en vigueur et dérogations sollicitées
réalisation des actes et  Le Plan régional d' Le Règlement régi Le plan d'aménage Le plan particulier Le règlement commune Le règlement d'urb Le permis de lotir L'arrêté de classen Les prescriptions r  Autre: Les dérogations sollicit Les nouveaux châssis et divisions de base. Nous supérieure des châssis c deuxième étage elles son Concernant le matériaux avec leur finitions. Le p proposé des châssis en a l'ancien.	affectation du sol (PRAS), onal d'urbanisme (RRU) et (à cocher et remplir, le cas échéant): ement directeur (PAD): d'affectation du sol (PPAS): munal d'urbanisme (ou des bâtisses) général ou spécifique: munal d'urbanisme zoné (communal ou régional): enent ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou d'ouverture de la procédure: eléglementaires du Plan Régional de Mobilité (PRM) et/ou d'un Plan Communal de Mobilité (PCM):  tées (énumérer, expliquer et motiver les dérogations éventuelles) (il ne peut jamais être dérogé au PRAS et au PAD): n PVC recyclable ne respectent pas le RCU (Chap 4 - Sect.1 - Art.7) car les divisions ne respectent pas exactement les pouvons en effet remarquer qu'elles s'en inspirent mais que pour les premier et troisième étage elles manquent dans la partie ela permet d'avoir une plus grande surface vitrée et ainsi plus de luminosité provenant de la partie haute des châssis. Pour le
CARRENI	
CADRE XI	Liste des documents joints à la demande de permis d'urbanisme (cocher les documents joints à la demande)  N.B.: Conformément à l'article 13 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019
	relatif aux enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement, ces documents seront chargés par le demandeur sur la plate-forme numérique mise à disposition par l'administration régionale en charge de l'urbanisme. Ils y seront consultables par toute personne durant l'enquête publique.
Types de documents	
☑ 01. Formulaire de	e demande de permis d'urbanisme (= Annexe 1. de l'arrêté)
☑ 02. Note explicati	ve
☑ 03. Photos signifi	catives
☑ 04. Plans (localisa	ation, implantation, réalisation, détails)
☑ 05. Plans de synth	èse (dossier A3)
☑ 06. Renseignemen	nts relatifs au titre de propriété
☐ 07. Preuve du pa	iement des frais de dossier
⊠ 08. Avertissement	au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe 2. de l'arrêté) + Preuve de l'avertissement
☐ 09. Mandat	
	rmettant au SIAMU de remettre son avis + le cas échéant, la fiche descriptive et ses annexes éventuelles
☐ 11. Avis du SIAM	MU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU (seulement en cas d'application de l'article 330, § 3, du CoBAT)

☐ 13. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences
☐ 14. Evaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature
15. Les documents relatifs à la reconnaissance de l'état du sol (RES)
☐ 16. Avis du Maître-architecte
☐ 17. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme
☐ 18. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau
□ 19. Formulaire statistique INS
☐ 20. Axonométrie
☐ 21. Reportage photographique intérieur
☐ 22. Pièce justifiant l'existence d'un chantier
☐ 23. Visuel de la publicité sur bâche de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé
☐ 24. Montage photos
25. Tout document permettant de démontrer que les logements sociaux nouvellement créées conformément à l'article 197/1 du CoBAT seront
acquis par la SLRB et/ou par une SISPP
acquis par la SLRB et/ou par une SISPP  Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)  26. Note d'intentions
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)  26. Note d'intentions  27. Etudes préliminaires
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)  26. Note d'intentions  27. Etudes préliminaires  28. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)  26. Note d'intentions  27. Etudes préliminaires  28. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions  29. Description des travaux et des techniques
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)  26. Note d'intentions  27. Etudes préliminaires  28. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions  29. Description des travaux et des techniques  Option : éléments supplémentaires pertinents
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)  26. Note d'intentions  27. Etudes préliminaires  28. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions  29. Description des travaux et des techniques  Option : éléments supplémentaires pertinents  Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)  26. Note d'intentions  27. Etudes préliminaires  28. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions  29. Description des travaux et des techniques  Option : éléments supplémentaires pertinents  Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux  Note d'ensoleillement
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)  26. Note d'intentions  27. Etudes préliminaires  28. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions  29. Description des travaux et des techniques  Option : éléments supplémentaires pertinents  Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux  Note d'ensoleillement  Note de démolition (stabilité)
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)  26. Note d'intentions  27. Etudes préliminaires  28. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions  29. Description des travaux et des techniques  Option : éléments supplémentaires pertinents  Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux  Note d'ensoleillement  Note de démolition (stabilité)  Analyse phytosanitaire pour abattage d'arbre

CA	n	D	17	V	П
I A	.,	к	н.	- 20	ш

# Identité et déclaration de l'architecte

(à remplir pour les actes et travaux pour lesquels l'intervention d'un architecte est obligatoire)

1/L'architecte auteur des plans
L'architecte auteur des plans est :  ☐ un architecte  ☐ un ex société architecte »  ☐ l'association de fait, dénommée :  ☐ et dont le mandataire est : ☐ un architecte ☐ une « société architecte »
Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : Nom :         N° registre national : N° matricule (Ordre des architectes) :         Adresse :       Code postal : Localité :         Téléphone : Fax : E-mail
Coordonnées de la « société architecte » : Nom : DEWIL architecten  Forme juridique : bv bvba
2/ L'architecte chargé du contrôle
L'architecte chargé du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation en vigueur est : Ele susnommé auteur des plans autre (coordonnées)
Dans le cas où l'architecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur remplit les données suivantes :
L'architecte chargé du contrôle est :  un architecte une « société architecte »  l'association de fait, dénommée :  et dont le mandataire est : un architecte une « société architecte »
Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : Nom : Nom :
N° registre national :
Code postal : Localité :
Téléphone :
Coordonnées de la « société architecte » : Nom :  Forme juridique : N° d'entreprise : N° matricule (Ordre des architectes) :  Adresse du siège social :
Code postal : Localité :
Téléphone :
3/ Déclaration de l'architecte auteur des plans
Je déclare être en droit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré. Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.
Je déclare ☐ n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande ⊠relever que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.
Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.
Le (date)18 octobre 2022 Signature de l'architecte

CADRE XIII	Auteur de projet (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérieur, géomètre, graphiste,) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)	
M/Mme - Prénom :	teur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s)	
Téléphone :	Fax : E-mail :	
CADRE XIV	Déclaration du demandeur	
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X		
☐ Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande ☑ Je sollicite les dérogations mentionnées dans le cadre X		
Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.		
Je joins à ma demande les documents répertoriés au cadre XI.		
Le (date)18 octobre 2	022 Signature(s)	

<u>Remarque générale</u>: les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

## GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :

Accessoire : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

Activités artisanales : activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

### Activités de haute technologie :

1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées;

2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques: processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après-vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presse, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels: activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

Arbre à haute tige : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m. Architecte : la profession d'architecte est règlementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

## Bureau : local affecté :

- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;
- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;
- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Citerne de récupération des eaux pluviales : citerne dont la fonction essentielle est le stockage des eaux pluviales pour leur réutilisation pour des usages domestiques.

Commerce: ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros : ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Destination : la fonction à laquelle le bien doit être employé d'après le permis de bâtir ou d'urbanisme y relatif. A défaut de permis ou d'informations à ce sujet dans le permis, la destination s'entend de l'affectation donnée au bien par les plans auxquels le titre II du CoBAT confère une valeur réglementaire.

Dispositif de gestion des eaux pluviales: technique(s) d'aménagement et/ou ouvrage(s) assurant le stockage temporaire des eaux pluviales, au travers d'une ou plusieurs fonction(s) d'infiltration, d'évaportation, d'évaportanspiration et/ou de débit régulé.

**Enseigne**: inscription, forme, image ou ensemble de celles-ci apposé(e) sur un immeuble et relative/relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

Entreposage : stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

Equipement d'intérêt collectif ou de service public : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des Etats reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces Etats. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

Etablissement hôtelier : établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, appart-hôtel, flat-hôtel, ...

**Grand commerce spécialisé**: commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

**Logement**: ensemble de locaux destinés à l'habitation, réunissant les fonctions de sommeil, de séjour, de préparation et de prise des repas et d'hygiène et non interrompue par les éventuelles parties communes de l'immeuble.

Logement modulaire : logement répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- être formé par des modules composés de matériaux légers, déplaçable et temporaire ;
- présenter un caractère social prépondérant ;
- être installé par un opérateur immobilier public ou par toute autre personne agréée à cet effet ;
- avoir une superficie de plancher nette minimale déterminée en fonction du nombre de personnes occupant le logement ; cette superficie nette minimale ne peut être inférieure à 12 m² pour un logement occupé par une personne.

Logement partagé : logement destiné à l'habitation de plusieurs ménages.

Parcelle: parcelle cadastrale.

### Publicité:

inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, quel que soit le type de format ou de technologie utilisé, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique. La publicité peut être : - d'intérêt public (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée (totalement ou principalement) à des évènements culturels, sportifs ou sociaux, concerner des panneaux explicatifs, des campagnes de sensibilisation concernant la santé publique, le social, la culture, la mobilité d'intérêt public, l'environnement ou concerner une enquête publique. - d'intérêt commercial (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée visant des marques, produits et/ou services commerciaux.

Publicité associée à l'enseigne : publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.

Situation existante : situation existante de droit et non de fait.

Superficie de plancher: totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parcage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

Terrain: parcelle ou ensemble de parcelles contigües, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.

Utilisation : l'utilisation s'entend, au sein de la destination visée à l'article 98, §1er, 5°, a), de l'activité précise qui s'exerce dans ou sur le bien. A défaut d'informations à ce sujet dans le permis, la première utilisation est considérée comme une modification d'utilisation.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 1<sup>er</sup> avril 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

### Bruxelles, le 1er avril 2021.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine, du Tourisme, de la Promotion de l'image de Bruxelles et du Biculturel d'Intérêt régional, R. VERVVORT

Le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles, S. GATZ